HISTOIRE-GÉOGRAPHIE · SECONDE

L'État à l'époque moderne : France et Angleterre

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.

1 Un État qui s'affirme en France

1539 : ordonnance de Villers-Cotterêts

- Impôts permanents (taille, gabelle), armée permanente, le roi juge suprême.
- François Ier impose le français dans les actes officiels et les registres des baptêmes.

2 Administrer le royaume

- Officiers : ils achètent leur charge (vénalité des offices) et la transmettent.
- Intendants : nommés et révocables, ils contrôlent justice, police et finances ; généralisés par Richelieu.

3 Louis XIV, roi de droit divin

1661 : début du règne personnel

- Le roi tient son pouvoir de Dieu (sacre, Bossuet) et concentre tous les pouvoirs.
- Roi en 1643, marqué par la Fronde (1648-1653), il gouverne seul de 1661 à 1715.

4 Versailles et Colbert

- Versailles (1682) : cour, gouvernement, étiquette, noblesse tenue près du roi.
- Colbert (1665-1683) : mercantilisme, manufactures royales, Compagnie des Indes orientales (1664).

5 Les limites de l'absolutisme

- Lois fondamentales, remontrances des parlements, pays d'états, distances.
- Révoltes (Nu-pieds 1639, Bonnets rouges 1675) ; révocation de l'édit de Nantes (1685).

6 Les révolutions anglaises

1688-1689 : Glorieuse Révolution

- Guerre civile (1642) et exécution de Charles Ier (1649) ; Cromwell ; Restauration (1660).
- Jacques II, catholique, remplacé par Guillaume III et Marie II (1689).

7 Bill of Rights et comparaison

1689 : Bill of Rights

- Pas de loi suspendue, d'impôt ni d'armée en temps de paix sans le Parlement.
- France : le roi décide seul ; Angleterre : monarchie parlementaire, modèle pour Voltaire et Montesquieu.

Pièges à éviter

- Croire que le roi absolu fait ce qu'il veut : il respecte les lois fondamentales et la religion.
- Attribuer à Louis XIV la phrase « L'État, c'est moi » : aucune source de l'époque ne l'atteste.
- Dire que Villers-Cotterêts impose le français à toute la population.
- Confondre 1649 (exécution du roi) et 1688-1689 (Glorieuse Révolution).
- Confondre les parlements français, cours de justice, et le Parlement anglais, qui vote lois et impôts.
- Voir une démocratie dans la monarchie parlementaire : très peu d'Anglais votent.